



RAPPORT DE GESTION – PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 31 MAI 2015 ET 2014

Introduction

Le présent rapport de gestion vise à donner au lecteur un aperçu des résultats financiers et de l'évolution de la situation financière d'Acasti Pharma Inc. (« Acasti » ou la « Société ») au 31 mai 2015 et pour la période de trois mois terminée à cette date. Le présent rapport de gestion explique les variations significatives dans les états du résultat global, les états de la situation financière et les tableaux des flux de trésorerie d'Acasti pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014. La Société a commencé ses activités après avoir obtenu une licence exclusive mondiale de sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune ») en août 2008. La Société était inactive avant cette date.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015 est basée sur les états financiers intermédiaires consolidés de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 13 juillet 2015. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire. Les rubriques « Utilisation d'estimations et incertitude relative à la mesure », « Méthodes comptables critiques » et « Instruments financiers » sont les mêmes que celles présentées par la Société dans son rapport de gestion pour l'exercice terminé le 28 février 2015. La Société publie ses résultats financiers en dollars canadiens. Tous les montants qui apparaissent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des nombres d'actions et des montants par action et à moins d'indication contraire.

Des informations supplémentaires sur la Société se trouvent sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml, sous le nom d'Acasti Pharma Inc.

Le 31 mars 2011, après la présentation d'une demande d'inscription à la cote, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX, sous le symbole « APO ». En janvier 2013, les actions de catégorie A de la Société ont été inscrites à la cote du système NASDAQ Capital Market, sous le symbole « ACST ».

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui peuvent constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (désignés par Acasti dans le présent rapport de gestion à titre d'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « croire », « s'attendre à », « estimer », « entendre », « prédire » et « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne constituent pas des énoncés portant sur des faits présents ou des faits historiques. L'information prospective dans le présent rapport de gestion comprend, mais de façon non limitative, l'information concernant :

- la capacité d'Acasti de poursuivre ses essais cliniques portant sur son médicament-candidat et d'en entreprendre de nouveaux, y compris le moment de la réalisation de ces essais et leurs résultats;
- la capacité d'Acasti de commercialiser ses produits et son médicament-candidat;
- la capacité d'Acasti de conclure des ententes avec un fabricant indépendant lui permettant d'obtenir suffisamment de matières premières pour mener à bien ses activités, notamment sa capacité de retenir les services d'un tiers afin qu'il fabrique le CaPre^{MD} conformément aux bonnes pratiques de fabrication (« BPF »);
- la capacité d'Acasti de faire homologuer le CaPre^{MD} par les organismes de réglementation et de maintenir cette homologation;
- les attentes d'Acasti en ce qui a trait à sa situation financière, y compris ses produits d'exploitation, sa recherche et son développement, ses charges, ses marges brutes, ses liquidités, ses ressources en capital et ses dépenses en immobilisations.

Même si l'information prospective est fondée sur ce qu'Acasti croit être des hypothèses raisonnables, personne ne devrait s'y fier indûment puisque les résultats réels peuvent différer considérablement de l'information prospective.

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Facteurs de risque », dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou que laisse entendre l'information prospective, notamment ceux qui se rapportent à ce qui suit :

- la possibilité de succès des essais cliniques actuels et futurs de la Société;
- la possibilité de succès de la commercialisation du CaPre^{MD} et de l'Onemia^{MD};
- les antécédents de pertes nettes de la Société et son incapacité à devenir rentable;
- la dépendance de la Société envers des tiers pour ce qui est de la fabrication, de l'offre et de la distribution de ses produits ainsi que de son approvisionnement en matières premières, y compris la capacité de retenir des tiers afin qu'ils fabriquent le CaPre^{MD} conformément aux BPF;
- la dépendance de la Société envers un nombre restreint de partenaires distributeurs pour ce qui est de l'Onemia^{MD} et la capacité de conclure des ententes de distributions en ce qui a trait à CaPre^{MD} dans l'éventualité où CaPre^{MD} atteindrait le stade de la commercialisation;
- la capacité de la Société de gérer efficacement sa future croissance;
- la capacité de la Société d'atteindre davantage de rentabilité;
- la capacité de la Société d'obtenir du financement futur de Neptune ou de toute autre tierce partie à des conditions favorables ou à d'autres conditions et donc de poursuivre ses activités;
- la capacité de la Société de faire accepter ses produits sur le marché;
- la capacité de la Société d'attirer, d'embaucher et de garder à son service des membres clés de la direction et du personnel;
- la capacité de la Société d'atteindre à temps les étapes annoncées publiquement;
- la capacité de la Société de se défendre dans le cadre des poursuites en responsabilité liées à ses produits intentées contre elle;
- la concurrence vive livrée par d'autres sociétés des secteurs des produits nutraceutiques et des produits pharmaceutiques;
- la capacité de la Société de protéger et de défendre ses droits de propriété intellectuelle et d'éviter d'enfreindre les droits de propriété intellectuelle de tierces parties.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements qu'elle prévoit se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur l'entreprise, la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société. Le lecteur ne devrait donc pas se fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Acasti n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autre. Les énoncés prospectifs sont donnés en date du présent rapport de gestion.

Aperçu de l'entreprise

Acasti est une société biopharmaceutique émergente qui exerce principalement des activités de recherche et de développement ainsi que de commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides omega-3 destinés à traiter et à prévenir certains troubles cardiométaboliques, plus particulièrement des anomalies relatives aux lipides dans le sang appelées dyslipidémie. Puisque le krill se nourrit de phytoplanctons (diatomées et dinoflagellés), il est une source importante de phospholipides et d'acides gras polyinsaturés, principalement d'acides eicosapentaénoïques (EPA) et d'acides docosahexaénoïques (DHA), qui constituent tous deux un type d'acide gras oméga-3 bien connu pour être bénéfique pour la santé humaine.

Le CaPre^{MD}, le médicament-candidat sur ordonnance d'Acasti, est un concentré hautement purifié de phospholipide omega-3 dérivé de l'huile de krill développé en vue d'aider à prévenir et à traiter l'hypertriglycéridémie, état se caractérisant par des taux élevés de triglycérides dans le sang. Deux essais cliniques de phase II ont débuté en 2011 au Canada. Les essais cliniques TRIFECTA et COLT avaient pour objectif d'évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à grave (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 877 mg/dL). Les deux essais cliniques comportaient également l'objectif secondaire d'évaluer l'efficacité du CaPre^{MD} sur la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à modérée (taux élevé de triglycérides compris entre 200 à 499 mg/dL) et de l'hypertriglycéridémie grave (taux élevé de triglycérides compris entre 500 et 877 mg/dL). L'essai clinique COLT à étiquette ouverte a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2014 et l'essai clinique TRIFECTA a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2015. En fonction des résultats positifs de l'essai clinique COLT, Acasti a déposé une demande d'approbation d'un nouveau médicament expérimental auprès de la Food & Drug Administration (la « FDA ») afin de mener un essai clinique de pharmacocinétique (PK) aux États-Unis. Acasti a ultérieurement reçu l'autorisation de conduire l'essai PK et celui-ci a été complété au deuxième trimestre de l'exercice 2015.

En raison d'une décision récente de la FDA de ne pas autoriser la commercialisation d'un médicament concurrent à l'intention de patients souffrant d'une forme légère à modérée de cette affection avant que les bienfaits cliniques de ce produit n'aient été démontrés, Acasti réévalue présentement sa stratégie clinique et pourrait se concentrer d'abord et avant tout sur le groupe de patients atteints d'hypertriglycéridémie grave.

L'Onemia^{MD}, le produit d'Acasti mis en marché, est commercialisé aux États-Unis depuis 2011 en tant qu'« aliment médical ». L'Onemia^{MD} n'est administré que sous la supervision d'un médecin et sa fonction est de contribuer à la gestion par voie diététique des maladies associées à une carence en phospholipides oméga-3 en lien avec des troubles cardiométaboliques et des profils anormaux de lipides.

Conformément à une convention de licence conclue avec Neptune en août 2008, Acasti a obtenu une licence de droits sur le portefeuille de propriété intellectuelle de Neptune relié aux applications dans le domaine des maladies cardiovasculaires (la « Convention de licence »). En décembre 2012, la Société a conclu avec Neptune une convention de paiement par anticipation, aux termes de laquelle elle a exercé son option en vertu de la Convention de licence de payer par anticipation toutes les redevances futures devant être payées aux termes de la Convention de licence en 2014. La Convention de licence libre de redevances permet à Acasti d'exploiter les droits de propriété intellectuelle visés afin de développer de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs (« APIs ») dans des produits commerciaux destinés aux marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Acasti est responsable de mener à bien la recherche et le développement des APIs, d'obtenir les approbations et les soumissions réglementaires requises, et de déposer les dossiers de propriété intellectuelle reliés aux applications cardiovasculaires. Acasti doit faire approuver les produits qu'elle développe par la FDA avant d'entreprendre des essais cliniques et les faire approuver par des organismes de réglementation similaires avant d'être autorisée à les vendre.

Activités

Durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de ses programmes de recherche et de développement de produits pharmaceutiques, ayant poursuivi le développement de son médicament sur ordonnance candidat, le CaPre^{MD}, tout en amplifiant ses efforts de commercialisation de son aliment médical Onemia^{MD}. Voici un résumé des points saillants de la période :

Le point sur les essais cliniques – CaPre^{MD}

Acasti a achevé deux essais cliniques de phase II au Canada (les essais COLT et TRIFECTA) visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} pour ce qui est de la gestion de l'hypertriglycéridémie légère à modérée (taux élevés de triglycérides allant de 200 mg/dL à 499 mg/dL) et de l'hypertriglycéridémie grave (taux élevés de triglycérides supérieur à 500 mg/dL).

Essai COLT

L'essai COLT, essai clinique multicentrique randomisé et à étiquette ouverte et à doses multiples a été conçu pour évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} dans le traitement de patients présentant des taux de triglycérides d'entre 2,28 à 10,0 mmol/L (de 200 à 877 mg/dL) (numéro d'identification de l'essai clinique NCT01516151). Les objectifs principaux de l'essai COLT consistaient à évaluer l'innocuité et l'efficacité de l'administration d'une dose de 0,5 g, de 1,0 g, de 2,0 g et de 4,0 g du CaPre^{MD} par jour sur la réduction des taux de triglycérides plasmatiques sur quatre et huit semaines, comparativement au traitement de référence seul.

Les objectifs secondaires de l'essai COLT consistaient à évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 2,28 mmol/L et 5,69 mmol/L (de 200 mg/dL à 499 mg/dL) (hypertriglycéridémie de faible à modérée); à évaluer la relation dose-réponse sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 5,7 mmol/L et 10 mmol/L (de 500 mg/dL à 877 mg/dL) et à évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de LDL-C plasmatiques (mesure directe), les taux de HDL-C, les taux de cholestérol non HDL-C, les taux de hs-CRP et l'indice oméga-3. Le taux de cholestérol non HDL-C correspond au cholestérol total moins le taux HDL-C.

Les résultats définitifs de l'essai COLT ont démontré l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de légère à grave et des réductions importantes de triglycérides de plus de 20 % en moyenne après huit semaines de traitement en doses quotidiennes de 4,0 g et de 2,0 g. Les données démographiques et les caractéristiques de référence sur les patients observés étaient équilibrées sur le plan de l'âge, de la race et du sexe. Un total de 288 patients se sont portés volontaires et ont été randomisés, et 270 patients ont terminé l'étude, ce qui a dépassé le nombre ciblé de patients pouvant être évalués. De ce nombre, environ 90 % étaient atteints d'hypertriglycéridémie légère à modérée.

Le CaPre^{MD} était sécuritaire et bien toléré. La proportion de patients traitée avec le CaPre^{MD} qui a subi un ou plusieurs événements indésirables dans le cadre de l'essai COLT était similaire à celle du groupe ayant reçu le traitement de référence (30,0 % par rapport à 34,5 %, respectivement). La grande majorité des événements indésirables étaient bénins (82,3 %) et aucun événement indésirable grave lié au traitement n'a été déclaré. Un seul patient a dû quitter l'étude en raison d'une situation défavorable d'intensité modérée. Il a été relevé que le nombre d'effets secondaires gastrointestinaux était plus élevé chez les groupes qui recevaient le CaPre^{MD} par rapport au traitement de référence seul et semblaient s'accroître proportionnellement à la dose. Toutefois, aucun des sujets ayant participé à l'étude n'a souffert d'une situation défavorable grave. Le rapport conclut que même à des doses élevées, le CaPre^{MD} est sans danger et bien toléré et n'occasionne, dans peu de cas, que des situations défavorables temporaires et essentiellement bénignes.

L'objectif principal de l'essai clinique COLT a été atteint par la démonstration de l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie légère à grave. Après seulement quatre semaines de traitement, CaPre^{MD} a donné lieu à une réduction statistiquement significative de triglycéride en comparaison avec le traitement de référence. Le traitement de référence correspond à un traitement que les médecins jugent approprié dans un milieu clinique réel et comprend des modifications fondées sur le style de vie et des agents modificateurs de lipide, comme les statines, les ézetimibes et les fibrates. Les patients qui ont reçu des doses quotidiennes de 4,0 g de CaPre^{MD} pendant quatre semaines ont obtenu une diminution moyenne des triglycérides de 15,4 % par rapport au taux de référence et une amélioration moyenne de 18,0 % par rapport au traitement de référence. Les résultats ont également démontré des

bienfaits accrus après huit semaines de traitement, alors que les patients qui recevaient une dose quotidienne de 4,0 g de CaPre^{MD} obtenaient une diminution moyenne des triglycérides de 21,6 % par rapport au taux de référence et une amélioration moyenne de 14,4 % par rapport au traitement de référence. Il est intéressant de noter qu'une diminution moyenne des triglycérides de 7,1 % a été observée à la huitième semaine pour les patients du groupe de traitement de référence, possiblement en raison d'ajustements de la médication destinée à abaisser les taux de lipides, qui pouvaient être apportés uniquement sur les patients du groupe de référence.

De plus, après huit semaines de traitement, les patients ayant reçu une dose de 1,0 g pendant les quatre premières semaines du traitement et de 2,0 g pendant les quatre semaines suivantes ont affiché une amélioration moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides de 16,2 % par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence, soit une réduction de 23,3 % pour la dose de 1,0 g à 2,0 g par rapport à une réduction de 7,1 % pour le traitement de référence. Après huit semaines de traitement, les patients qui ont reçu des doses de 2,0 g de CaPre^{MD} pendant les huit semaines ont affiché une amélioration moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides de 14,8 % par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence, soit une réduction de 22,0 % pour les doses de 2,0 g par rapport à une réduction de 7,1 % pour le traitement de référence. Également, après huit semaines de traitement, les patients ayant reçu une dose de 4,0 g pendant toute la durée du traitement ont affiché une amélioration moyenne statistiquement importante des taux de triglycérides, de cholestérol non HDL et de HbA1C de 14,4 %, 9,8 % et 15,0 %, respectivement, par rapport au groupe ayant reçu le traitement de référence. Le groupe qui a reçu des doses de 4,0 g a affiché des améliorations moyennes i) en triglycérides de 14,4 %, soit une réduction de 21,6 % par rapport à une réduction de 7,1 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence, ii) en cholestérol non HDL de 9,8 %, soit une réduction de 12,0 % par rapport à une réduction de 2,3 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence, et iii) en HbA1C de 15,0 %, soit une réduction de 3,5 % par rapport à une augmentation de 11,5 % pour le groupe ayant reçu le traitement de référence. De plus, toutes les doses combinées de CaPre^{MD} ont démontré un effet statistiquement important du traitement sur les taux de cholestérol HDL à raison d'une augmentation de 7,4 % par rapport au traitement de référence. Des tendances (valeur $p < 0,1$) ont également été relevées chez les patients ayant reçu une dose de 4,0 g de CaPre^{MD} pendant toute la durée du traitement de huit semaines à raison d'une réduction moyenne du taux de cholestérol total de 7,0 % et d'une augmentation des taux de cholestérol HDL de 7,7 % par rapport au traitement de référence. En outre, après avoir doublé la dose quotidienne de CaPre^{MD} après une période initiale de quatre semaines, les résultats ont démontré un lien entre la dose et la réponse, ce qui correspond à une efficacité soutenue et accrue du CaPre^{MD} après une période de huit semaines. L'efficacité de CaPre^{MD} à toutes les doses pour réduire les taux de triglycérides et l'augmentation de l'effet avec la hausse de la dose supposent que CaPre^{MD} peut être titré pour ainsi permettre aux médecins d'ajuster la dose afin de mieux gérer les besoins médicaux des patients. En outre, les résultats de l'essai COLT indiquent que CaPre^{MD} n'a pas d'effet réducteur important sur les taux de cholestérol LDL (le « mauvais cholestérol »).

Essai TRIFECTA

L'essai TRIFECTA, un essai de douze semaines randomisé, contrôlé contre placebo, à double insu et doses multiples, vise à évaluer l'innocuité et l'efficacité du CaPre^{MD} à des doses de 1,0 g ou de 2,0 g relativement à la gestion des taux de triglycérides plasmatiques, comparativement à l'administration d'un placebo à des patients atteints d'hypertriglycéridémie de faible à grave. Un total de 387 patients a été randomisé et 365 patients ont terminé l'étude de 12 semaines, ce qui correspondait au nombre de patients évaluable ciblé. Parmi cette population, environ 90 % souffrait d'une hypertriglycéridémie légère à modérée, avec un taux initial de triglycérides allant de 200 à 499 mg/dL (2,28 à 5,69 mmol/L). Le reste du groupe présentait un taux de triglycérides initial très élevé, entre 500 et 877 mg/dL (> 5,7 et < 10 mmol/L). Environ 30 % des patients prenaient des médicaments hypolipémiants, tels que les statines, et approximativement 10 % étaient diabétiques.

Tout comme l'essai COLT, l'essai TRIFECTA a pour objectif principal d'évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 2,28 mmol/L et 10,0 mmol/L (de 200 mg/dL à 877 mg/dL) et d'évaluer la tolérabilité et l'innocuité du CaPre^{MD}. Les objectifs secondaires de l'essai TRIFECTA consistent à évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de triglycérides plasmatiques chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 2,28 mmol/L et 5,69 mmol/L (de 200 mg/dL et 499 mg/dL); à évaluer la relation dose-réponse sur les taux de triglycérides chez les patients présentant des taux de triglycérides d'entre 5,7 mmol/L et 10 mmol/L (de 500 mg/dL à 877 mg/dL); à évaluer l'effet du CaPre^{MD} sur les taux de LDL-C plasmatiques (mesure directe), les taux plasmatiques de HDL-C plasmatiques, les taux de cholestérol non HDL-C, les taux de hs-CRP et l'indice oméga-3 chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de faible à modérée et d'hypertriglycéridémie grave.

Le 29 septembre 2014, Acasti a annoncé des premiers résultats positifs pour son étude TRIFECTA dont l'objectif est d'évaluer la sécurité et l'efficacité de CaPre^{MD} pour le traitement des patients souffrant d'hypertriglycéridémie.

CaPre^{MD} a satisfait le critère principal de l'essai, c'est-à-dire une réduction moyenne des triglycérides statistiquement significative ($p < 0,001$) et ajustée en fonction du placebo entre le taux initial et celui de la douzième semaine, à savoir des diminutions de 36,4 % pour les doses de 1 gramme et 38,6 % pour les doses de 2 grammes.

En plus des réductions importantes observées dans les taux de triglycérides, tous les critères secondaires étaient satisfaits. Il s'agit d'une réalisation remarquable parce que l'essai n'avait pas pour objectif de montrer un intérêt statistique dans d'autres lipides que les triglycérides. Il y avait néanmoins une diminution statistiquement importante du cholestérol non HDL par rapport au placebo ($p=0,038$), sachant qu'au cours de la période de 12 semaines, le groupe qui prenait une dose quotidienne de 2 grammes de CaPre^{MD} présentait une réduction de 5,3 % du taux initial par rapport au groupe sous placebo. Le cholestérol non HDL est considéré comme le facteur de risque des maladies cardiovasculaires le plus précis.

On a également constaté que CaPre^{MD} augmentait légèrement le cholestérol HDL (bon cholestérol) aux doses de 1 et 2 grammes et diminuait le cholestérol LDL (mauvais cholestérol) à la dose de 2 grammes. De plus, on a observé une réduction moyenne cliniquement significative du cholestérol VLDL, ajustée en fonction du placebo, de 10,9 % et 13,5 % aux doses quotidiennes respectives de 1 gramme et 2 grammes de CaPre^{MD}. Le cholestérol VLDL est considéré comme un facteur de prédiction hautement significatif des maladies coronariennes.

Enfin, on a observé une augmentation proportionnelle à la dose statistiquement significative de l'index en oméga 3 chez les patients qui prenaient des doses de 1 et 2 grammes de CaPre^{MD} par rapport au groupe sous placebo. L'index en oméga 3 reflète le pourcentage d'EPA et de DHA présents dans les acides gras des globules rouges. On considère que le risque de maladies cardiovasculaires diminue avec l'augmentation de l'index en oméga 3.

CaPre^{MD} a été jugé sûr et bien toléré à toutes les doses testées, sans effets indésirables graves jugés associés au traitement. Sur les 387 patients randomisés, 7 (soit 1,8 %) ont été écartés à la suite d'effets indésirables, trois d'entre eux étaient sous placebo, deux prenaient 1 gramme de CaPre^{MD} et deux prenaient 2 grammes. L'incidence prédominante était de nature gastro-intestinale, et il n'y avait pas de différence entre les groupes sous CaPre^{MD} et celui sous placebo. Les profils d'innocuité des patients sous CaPre^{MD} et placebo étaient similaires.

Le 2 mars 2015, la Société a annoncé qu'elle avait obtenu toutes les données de son essai clinique TRIFECTA, lesquelles confirmaient et soutenaient les résultats positifs de la phase II de TRIFECTA annoncés en septembre 2014 à l'égard de l'innocuité et de l'efficacité de CaPre^{MD} pour le traitement de patients présentant une hypertriglycéridémie. Le critère principal de l'essai TRIFECTA a été satisfait, les patients prenant des doses de 1 gramme ou de 2 grammes de CaPre^{MD} affichant une réduction moyenne des triglycérides statistiquement significative et ajustée en fonction du placebo par rapport au taux initial. Par ailleurs, des effets positifs au titre d'autres marqueurs clés de cholestérol ont été annoncés, y compris des légères augmentations du HDL-C (bon cholestérol), de l'absence d'effet néfaste sur le LDL-C (mauvais cholestérol) et de l'absence de préoccupation en ce qui concerne l'innocuité.

Essai PK

Le 9 janvier 2014, la Société a annoncé que la FDA autorisait la tenue de l'essai clinique PK, n'ayant pas d'objection avec le design proposé pour l'essai PK et le protocole et le profil d'innocuité de CaPre^{MD}. Acasti a annoncé que Quintiles, le fournisseur de services de développement biopharmaceutique et de commercialisation externe le plus important du monde, a été engagé pour conduire l'essai clinique PK. Le 9 juillet 2014, Acasti a annoncé que l'essai clinique PK était maintenant terminé.

Le 30 septembre 2014, Acasti a annoncé les premiers résultats de l'essai PK. L'essai pharmacocinétique consistait en une étude ouverte, aléatoire, multi-doses, unicentrique et réalisée en parallèle sur des volontaires sains. Quarante-deux individus, hommes et femmes d'au moins 18 ans, étaient répartis en trois groupes de 14 sujets et prenaient 1, 2 ou 4 grammes de CaPre^{MD}, une fois par jour, 30 minutes après le petit-déjeuner. Les objectifs de l'étude étaient de déterminer le profil pharmacocinétique et l'innocuité de CaPre^{MD} au Jour 1 après une dose unique et au Jour 14 après de multiples doses orales prises par des individus qui suivent un régime pauvre en matières grasses (régime thérapeutique basé sur un changement du mode de vie). On a également évalué l'effet d'un repas riche en matières grasses sur la biodisponibilité de

CaPre^{MD} au Jour 15. Des échantillons sanguins ont été recueillis pour déterminer les lipides EPA et DHA totaux présents dans le plasma et établir les paramètres pharmacocinétiques.

Les pharmacocinétiques de CaPre^{MD} semblent être presque proportionnelles à la dose dans la tranche des doses uniques quotidiennes de 1 à 4 grammes. Après sept jours d'une dose unique quotidienne, CaPre^{MD} avait atteint un état stable (les taux en EPA et DHA se stabilisaient).

CaPre^{MD} a démontré une augmentation pratiquement proportionnelle à la dose, les niveaux de EPA plasmatiques et de DHA s'accroissant avec l'augmentation de la dose. La biodisponibilité de CaPre^{MD} n'était pas réduite de manière significative lorsqu'il était accompagné d'un repas faible en matières grasses par rapport à un repas à teneur élevée en matières grasses; un avantage important pour la gestion des patients présentant une hypertriglycéridémie et suivant un régime à faible teneur en gras. CaPre^{MD} a été jugé sûr et bien toléré et n'a soulevé aucune préoccupation en matière d'innocuité.

Prochaines étapes

Acasti est actuellement en communication avec la FDA pour déterminer les prochaines étapes du développement clinique de CaPre^{MD} et obtenir les autorisations requises aux fins de la réalisation de ces étapes, notamment le démarrage d'un essai clinique de phase III. Un tel échange devrait permettre à la FDA de formuler des commentaires sur les demandes d'Acasti et d'obtenir des réponses à des questions précises portant sur ces demandes. Avant la réponse définitive de la FDA, les échanges peuvent prendre la forme de correspondance écrite, de discussions ou d'éventuelles rencontres en personne.

Acasti a l'intention de réaliser un essai clinique de phase III aux États-Unis, et éventuellement à quelques emplacements canadiens d'essais cliniques, auprès de patients atteints d'hypertriglycéridémie grave (> 500 mg/dL). Cette étude formerait la base principale d'une allégation d'efficacité de CaPre^{MD} dans le cadre d'une présentation de nouveau médicament (« PNM ») pour le traitement de l'hypertriglycéridémie grave. Acasti évalue également la possibilité de soumettre une évaluation spéciale du protocole (« ESP ») à la FDA en vue d'établir le fondement de la conception de son essai clinique de phase III. Une ESP est une déclaration faite à la FDA que la conception du protocole d'essai de phase III, les indicateurs de résultats cliniques et les analyses statistiques sont acceptables pour étayer une autorisation réglementaire. Une demande serait déposée à l'égard du protocole au moins 90 jours avant la date prévue de commencement de l'essai clinique de phase III.

Onemia^{MD}

Durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, Acasti a poursuivi ses activités de commercialisation directe et de développement commercial visant son aliment médical Onemia^{MD} aux États-Unis. Des médecins ont commencé et/ou continué à recommander l'Onemia^{MD} à leurs patients atteints de troubles cardiométaboliques diagnostiqués. Acasti s'attend à ce que les produits d'exploitation soutenus à court terme générés par les ventes de l'Onemia^{MD} servent à financer partiellement ses projets de recherche et de développement tout en établissant la crédibilité de ses produits à base de phospholipides oméga-3.

Autres faits nouveaux

Le 7 novembre 2014, Acasti a reçu un avis du service d'admissibilité en matière d'inscription du NASDAQ pour n'avoir pas maintenu un prix d'offre minimal fixé à 1,00 \$ US par action au cours de 30 jours ouvrables consécutifs. Cet avis n'a pas eu d'incidence immédiate sur l'inscription des actions d'Acasti au NASDAQ puisque la Société dispose de 180 jours civils pour être de nouveau conforme. Le 11 mai 2015, Acasti a reçu un avis du NASDAQ à l'effet qu'elle était admissible à un délai supplémentaire de 180 jours civils pour rétablir sa conformité. Pour être de nouveau conformes, les actions d'Acasti doivent présenter un cours de clôture de 1,00 \$ US ou plus par action pour un minimum de dix (10) jours ouvrables consécutifs. La Société évalue à l'heure actuelle toutes les possibilités afin de résoudre ce problème et de se conformer à nouveau à la règle sur le cours acheteur minimal.

Le 29 avril 2015, Acasti a annoncé le départ de M. André Godin en sa qualité de chef de la direction financière de la Société, au terme duquel un processus de recrutement de cadre de direction a été lancé pour combler les fonctions qu'il occupait auprès d'Acasti.

Mode de présentation des états financiers

Au 31 mai 2015, les actifs courants de 17 995 \$ de la Société incluaient la trésorerie et les placements à court terme de 17 226 \$ provenant essentiellement du produit net de l'offre publique et du placement privé visant des actions ordinaires et des bons de souscription, lesquels ont été conclus le 3 décembre 2013 et le 7 février 2014, respectivement. Les passifs de la Société au 31 mai 2015 comprenaient essentiellement les montants à payer à des créiteurs de 1 199 \$, un montant à payer à la société mère de 972 \$ ainsi que les passifs dérivés au titre des bons de souscription de 649 \$, montant qui correspond à la juste valeur, au 31 mai 2015, des bons de souscription émis à l'intention des participants à l'offre publique de la Société. Les passifs au titre des bons de souscription seront réglés en actions. La juste valeur des bons de souscription émis a été établie à 0,58 \$ le bon de souscription à la date d'émission et à 0,04 \$ le bon de souscription au 31 mai 2015. La juste valeur des bons de souscription est réévaluée chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur des bons de souscription sont comptabilisées dans les produits financiers ou les charges financières. Les bons de souscription constituent des passifs dérivés (les « passifs dérivés au titre des bons de souscription ») aux fins comptables étant donné que le prix d'exercice est libellé dans une autre monnaie que la monnaie fonctionnelle de la Société.

La Société est exposée à un certain nombre de risques liés au développement fructueux de nouveaux produits et à leur commercialisation, à la réalisation de ses études cliniques et aux résultats de ces dernières, à l'atteinte des objectifs de développement prescrits par Neptune dans son contrat de licence et à la conclusion d'alliances stratégiques. La Société a subi des pertes d'exploitation et a engagé des sorties de trésorerie considérables liées à l'exploitation depuis sa création. Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, de fonds provenant de sa société mère, des produits tirés de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. Pour atteindre les objectifs aux termes de son plan d'affaires, la Société prévoit conclure des alliances stratégiques, mobiliser les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par la Société nécessiteront l'approbation de la FDA des États-Unis et d'organismes équivalents à l'étranger avant que leur vente ne soit permise. La capacité de la Société d'exercer des activités rentables dans l'avenir dépendra de bon nombre de facteurs qui échappent au contrôle de la Société.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2015	31 mai 2014
	\$	\$
Produits provenant des ventes	5	56
BAlIA ajusté ¹⁾	(1 946)	(1 695)
(Perte nette) bénéfice net et résultat global	(966)	1 356
(Perte nette) bénéfice net par action de base et dilué(e)	(0,01)	0,01
Actif total	35 158	43 824
Fonds de roulement ²⁾	15 824	22 685
Total des capitaux propres	32 338	35 380
Valeur comptable par action de catégorie A ³⁾	0,30	0,33

- 1) Le BAlIA ajusté (soit le montant ajusté du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'est pas une mesure standard reconnue aux termes des IFRS. Un rapprochement de cette mesure avec (la perte nette) le bénéfice net de la Société est présenté ci-après.
- 2) Le fonds de roulement est présenté à titre indicatif seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société utilisée surtout dans les milieux financiers. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Puisqu'il n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, il peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.
- 3) La valeur comptable par action est présentée à titre indicatif seulement et s'obtient en divisant les capitaux propres par le nombre d'actions de catégorie A en circulation à la fin de la période. Puisqu'elle n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS, elle peut donc ne pas être comparable à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés ouvertes.

RAPPROCHEMENT DU BÉNÉFICE AJUSTÉ AVANT LES INTÉRÊTS, L'IMPÔT ET LES AMORTISSEMENTS (BAlIA AJUSTÉ)

Un rapprochement du BAlIA ajusté est présenté dans le tableau ci-après. La Société utilise des mesures financières ajustées pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAlIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Acasti calcule son BAlIA ajusté en ajoutant à la perte nette les charges financières, les amortissements et l'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers. Les produits financiers et charges financières incluent le profit (la perte) de change et la variation de la juste valeur des dérivés. Acasti exclut du calcul de son BAlIA ajusté l'incidence de certaines transactions non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société juge qu'il est utile d'exclure cet élément puisqu'il constitue une charge hors trésorerie. Le fait d'exclure cet élément ne veut pas dire qu'il est nécessairement non récurrent.

RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

(en milliers de dollars)

	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2015	31 mai 2014
	\$	\$
(Perte nette) bénéfice net	(966)	1 356
Ajouter (déduire)		
Charges financières	86	336
Produits financiers	(1 730)	(4 663)
Amortissements	588	582
Rémunération à base d'actions	76	694
BAIIA ajusté	(1 946)	(1 695)

Les charges financières des périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 comprennent des pertes de change de 85 \$ et de 335 \$, respectivement, principalement attribuables aux placements à court terme de la Société libellés en dollars américains, lesquels se chiffraient respectivement à 12 007 \$ et à 14 006 \$ au 31 mai 2015 et au 31 mai 2014.

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014, les produits financiers comprennent des profits latents de 1 708 \$ et de 4 634 \$ au titre de la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription. Les passifs dérivés liés aux bons de souscription ont diminué en raison du recul du cours des actions de la Société, lequel a donné lieu à un profit porté aux résultats. Les produits financiers comprennent également des revenus d'intérêts de 21 \$ et de 28 \$ pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014, respectivement.

La diminution de la charge de rémunération à base d'actions pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015 est imputable aux attributions de 2012 dont les droits sont entièrement acquis.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

Exercice se terminant le 28 février 2016

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes	5	5			
BAIIA ajusté ¹⁾	(1 946)	(1 946)			
Perte nette	(966)	(966)			
Bénéfice par action de base et dilué	(0,01)	(0,01)			

Exercice terminé le 28 février 2015

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes	271	56	8	29	178
BAIIA ajusté ¹⁾	(8 506)	(1 695)	(2 449)	(2 099)	(2 263)
(Perte nette) bénéfice net	(1 655)	1 356	(3 712)	3 012	(2 311)
(Perte) bénéfice par action de base et dilué(e)	(0,02)	0,01	(0,03)	0,03	(0,02)

Les résultats nets du premier et troisième trimestres de 2015 sont surtout attribuables au profit résultant de la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription de 4 634 \$ et de 5 211 \$, respectivement. Au cours des deuxième et quatrième trimestres, la variation de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription était une perte de 318 \$ et de 703 \$, respectivement.

Exercice terminé le 28 février 2014

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième Trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes	501	6	266	28	201
BAIIA ajusté ¹⁾	(5 584)	(1 270)	(1 763)	(1 574)	(977)
Perte nette	(11 612)	(1 956)	(3 238)	(3 856)	(2 553)
Perte par action de base et diluée	(0,14)	(0,03)	(0,04)	(0,05)	(0,02)

- 1) Le BAIIA ajusté (soit le montant ajusté du bénéfice avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'est pas une mesure standard reconnue aux termes des IFRS. Un rapprochement de cette mesure et (de la perte nette) du bénéfice net de la Société est présenté ci-dessus.

ANALYSE DES VARIATIONS IMPORTANTES DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 31 MAI 2015 ET 2014**Produits**

La Société a généré des produits provenant des ventes de 5 \$ de la commercialisation de l'Onemia^{MD}, son aliment médical, pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2015. Les produits ont été tirés des ventes effectuées directement auprès de consommateurs américains. Acasti n'a qu'un nombre limité de distributeurs et de clients, de sorte que les produits provenant des ventes peuvent varier considérablement d'une période à l'autre. La Société avait généré des produits provenant des ventes de 56 \$ pour la période correspondante de 2014.

Marge brute

La marge brute est égale aux produits moins le coût des ventes. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi les charges générales connexes, comme certains coûts liés au contrôle de la qualité et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance ainsi qu'à l'entretien et la mise en service.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015 s'est chiffrée à 2 \$, ou 48 %, ce qui se situe dans la fourchette cible de la Société de 40 % à 60 %. La Société avait réalisé une marge brute de 30 \$, ou 54 %, pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014.

Répartition des principaux postes des états du résultat net et du résultat global pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014

Charges générales et administratives (en milliers de dollars)	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2015	31 mai 2014
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	329	323
Rémunération à base d'actions	67	600
Honoraires professionnels	138	158
Amortissements	584	582
Vente et commercialisation	8	7
Relations avec les investisseurs	75	28
Loyer	25	25
Autres	39	59
TOTAL	1 265	1 782

Charges de recherche et de développement (en milliers de dollars)	Périodes de trois mois terminées les	
	31 mai 2015	31 mai 2014
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	181	128
Rémunération à base d'actions	9	94
Contrats	692	950
Charges réglementaires	184	26
Honoraires professionnels	241	27
Amortissement	4	–
Autres	49	12
Crédits d'impôt	(13)	(18)
TOTAL	1 347	1 219

Bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté a diminué de 251 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015 pour s'établir à (1 946) \$, comparativement à (1 695) \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014, essentiellement en raison de la hausse des charges de recherche et de développement avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements.

Les charges générales et administratives ont enregistré une légère augmentation de 14 \$ avant la prise en considération de la rémunération à base d'actions et des amortissements. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 47 \$ liée aux relations avec les investisseurs, essentiellement contrebalancée par les diminutions de 20 \$ au titre des honoraires professionnels et de 20 \$ au titre des autres frais.

L'augmentation des charges de recherche et de développement est essentiellement attribuable à des hausses de 53 \$ des salaires et des charges du personnel, de 158 \$ des charges réglementaires, de 214 \$ des honoraires professionnels et de 37 \$ des autres charges, principalement neutralisées par des baisses de 258 \$ des charges liées aux contrats.

Perte nette

La Société a réalisé une perte nette, pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, de 966 \$, ou 0,01 \$ par action, comparativement à un bénéfice net de 1 356 \$, ou 0,01 \$ par action, pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014. Ces résultats découlent essentiellement des facteurs susmentionnés dans les rubriques « Marge brute » et « BAIIA ajusté », de même que de la réduction de 1 708 \$ de la valeur des passifs dérivés au titre des bons de souscription.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Structure du capital social

Le capital social autorisé est composé d'un nombre illimité d'actions des catégories A, B, C, D et E sans valeur nominale. Les actions émises et entièrement libérées, les options sur actions, les unités d'actions avec restrictions et les bons de souscription s'établissent comme suit :

	31 mai 2015	28 février 2015
Actions de catégorie A avec droit de vote, participantes et sans valeur nominale	106 444 012	106 444 012
Options sur actions attribuées et en cours	4 213 750	4 296 250
Unités d'actions avec restrictions attribuées et en cours	181 000	184 000
Bons de souscription de série 8 pouvant être exercés à 1,50 \$ USD jusqu'au 3 décembre 2018	18 400 000	18 400 000
Bons de souscription de série 9 pouvant être exercés à 1,60 \$ jusqu'au 3 décembre 2018	1 616 542	1 616 542
Nombre total d'actions après dilution	130 855 304	130 940 804

Flux de trésorerie et situation financière pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014**Activités d'exploitation**

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014, les activités d'exploitation de la Société ont engendré, respectivement, des baisses de 964 \$ et de 501 \$ des liquidités. La baisse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 est essentiellement attribuable à la hausse de la perte nette après ajustements au titre des éléments hors trésorerie, tel qu'il est expliqué à la rubrique ci-devant portant sur le BAIIA ajusté.

Activités d'investissement

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014, les activités d'investissement de la Société ont généré respectivement une hausse des liquidités de 883 \$ et une baisse des liquidités de 8 \$. La hausse des liquidités générées par les activités d'investissement durant la période de trois mois terminée le 31 mai 2015 est surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 1 000 \$, contrebalancée par des acquisitions de matériel de 129 \$. La baisse des liquidités générées par les activités d'investissement pendant la période de trois mois terminée le 31 mai 2014 était surtout attribuable à l'échéance de placements à court terme de 500 \$, annulée par l'acquisition de placements à court terme de 520 \$.

Activités de financement

Pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014, les activités de financement de la Société ont généré une baisse des liquidités de 1 \$ et une hausse des liquidités de 50 \$, respectivement. La hausse des liquidités générées par les activités de financement pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014 était principalement attribuable au produit de 50 \$ tiré de l'exercice de bons de souscription et d'options.

Dans l'ensemble, la trésorerie de la Société a diminué de 86 \$ et de 464 \$, respectivement, pendant les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014. Au 31 mai 2015, les liquidités, composées de la trésorerie et des placements à court terme, totalisaient 17 226 \$. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Mode de présentation des états financiers » pour en savoir davantage sur la situation financière de la Société.

Jusqu'à maintenant, la Société a financé ses activités au moyen d'offres publiques et de placements privés visant des actions ordinaires, des fonds avancés par sa société mère, du produit tiré de l'exercice de bons de souscription, de droits et d'options, ainsi que de crédits d'impôt à la recherche. La rentabilité future de la Société repose sur des facteurs tels que le succès des essais cliniques, les approbations par les organismes de réglementation des produits développés par la Société, la capacité de la Société à commercialiser, vendre et distribuer ses produits avec succès de même que la capacité d'obtenir le financement nécessaire pour y arriver. La Société est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles et que ses produits d'intérêts et crédits d'impôt à la recherche prévus devraient suffire à financer ses activités et ses besoins en capital au cours des 12 mois à venir.

Situation financière

Le tableau ci-dessous explique en détail les variations importantes de l'état de la situation financière au 31 mai 2015 comparativement au 28 février 2015 :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie	(86)	Se reporter au tableau des flux de trésorerie
Placements à court terme	(1 070)	Échéance de placements à court terme
Clients et autres débiteurs	(112)	Paielements reçus
Crédits d'impôt à recevoir	(271)	Paielements reçus
Stocks	(4)	Ventes de l'Onemia
Charges payées d'avance	(104)	Augmentation des charges
Immobilisations corporelles	139	Acquisition
Immobilisations incorporelles	(542)	Amortissement
Fournisseurs et autres créditeurs	115	Augmentation du montant dû relativement à un contrat de recherche
Montant à payer à la société mère	434	Augmentation des charges
Passifs dérivés au titre des bons de souscription	(1 708)	Variation de la juste valeur

Obligations contractuelles, accords hors état de la situation financière et engagements

La Société n'a pas conclu d'accords hors état de la situation financière à l'exception des engagements suivants. Au 31 mai 2015, les passifs de la Société s'établissaient à 2 820 \$, dont une tranche de 2 171 \$ est exigible au cours des 12 prochains mois et une tranche de 649 \$ a trait à un passif dérivé au titre de bons de souscription qui sera réglé sous forme d'actions.

Les engagements importants au 31 mai 2015 sont présentés ci-dessous.

Accords de recherche et de développement

Dans le cours normal des activités, la Société a conclu des accords avec divers partenaires et fournisseurs les obligeant à réaliser des projets de recherche ainsi qu'à fabriquer et à commercialiser certains produits.

La Société a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront réalisés pendant une période de 12 à 24 mois à un coût initial total de 13 030 \$, dont une tranche de 8 037 \$ a été payée jusqu'à maintenant. Au 31 mai 2015 un montant de 369 \$ était inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

Éventualités

Le 29 mai 2014, Neptune et ses filiales, incluant la Société, se sont vu signifier une requête introductive d'instance par M. Henri Harland, ancien Président et Chef de la direction de Neptune et de ses filiales ayant démissionné de toutes ses fonctions le 25 avril 2014. M. Harland allègue dans sa requête qu'on l'a forcé à démissionner et réclame, entre autres, de Neptune et de ses filiales l'application des clauses pertinentes de son contrat d'emploi, environ 8 500 000 \$ et 500 000 actions de chacune des trois sociétés, soit Neptune, Acasti et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm »), ainsi que deux blocs de 1 000 000 d'options d'achat chacun visant les actions d'Acasti et de NeuroBioPharm détenues par Neptune. Neptune et ses filiales croient que la requête telle qu'elle a été formulée est non fondée et sans motif. Le 11 décembre 2014, Neptune, Acasti et NeuroBioPharm ont déposé leur plaidoirie et demandes reconventionnelles alléguant entre autres choses que le contrat de M. Harland était nul et non avenue et que rien ne lui était dû des suites de sa démission. Si le tribunal déterminait que le contrat est néanmoins valide, la position de Neptune et de ses filiales, comme mentionnée dans la plaidoirie et la demande reconventionnelle, consisterait à affirmer que des preuves suffisantes ont été mises en lumière après la démission de M. Harland pour mener à un congédiement justifié et que, encore une fois, aucune somme n'est due au demandeur. La date du procès n'a pas été établie. Tous les paiements fondés sur des actions non encore réglés en faveur de M. Harland ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015. À la date de publication du présent rapport de gestion, aucune entente à ce sujet n'avait été conclue, et aucune provision n'avait été

constituée dans les états financiers à l'égard de cette requête. Neptune et ses filiales ont également déposé une autre requête visant à recouvrer certains montants auprès de M. Harland.

Événement postérieur à la date de clôture

Le 1^{er} juin 2015, la Société a accordé à ses dirigeants et à sa direction une rémunération incitative sous forme de 559 000 options sur actions, au total, dans le cadre de son régime d'options sur actions. Les droits s'acquerraient annuellement sur une période de trois ans et permettront à son porteur d'acquérir une action ordinaire d'Acasti au prix de 0,45 \$ CA jusqu'au 1^{er} juin 2022.

Transactions entre parties liées

Neptune a facturé à la Société certaines charges qu'elle a engagées pour cette dernière et des redevances, comme suit :

	31 mai 2015	31 mai 2014
Charges administratives	297	404
Charges de recherche et de développement, avant les crédits d'impôt	513	101
	810	505

Lorsque Neptune engage des charges supplémentaires précises pour le compte de la Société, elle lui facture celles-ci directement. Les charges concernant plus d'une entité du groupe de Neptune sont facturées selon une répartition des charges engagées par Neptune qui est proportionnelle au pourcentage estimé des services ou des avantages reçus par chacune des entités. Ces charges ne comprennent pas toutes les charges engagées par Neptune pour le compte de la Société puisque Neptune ne répartit pas, notamment, certains frais de bureau communs et ne perçoit pas d'intérêts sur ses créances. De plus, ces charges ne représentent pas nécessairement les charges que la Société devrait autrement engager si elle ne recevait pas ces services et avantages au moyen du partage des ressources de Neptune ou si elle ne recevait pas de financement de Neptune.

Un montant à payer à la société mère n'a pas de date d'échéance précise aux fins de paiement ou de remboursement et ne porte pas intérêt.

Le personnel de direction clé de la Société comprend les membres du conseil d'administration et certains dirigeants. Ils contrôlent 2 % des actions avec droit de vote de la Société. Il y a lieu de se reporter à la note 8 afférente aux états financiers pour obtenir des informations concernant la rémunération du personnel de direction clé.

Future modification comptable

Les méthodes comptables et conventions d'évaluations qui ont été appliquées dans les états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles que la Société a appliquées dans ses états financiers pour l'exercice terminé le 28 février 2015.

Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées :

Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation et la comptabilité de couverture, afin de remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9, et n'a pas l'intention de procéder à l'adoption anticipée de l'IFRS 9 lors de l'établissement de ses états financiers.

Produits

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. La norme prévoit un modèle unique qui s'applique aux

contrats avec des clients ainsi que deux approches de la comptabilisation des produits : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle proposé consiste en une analyse en cinq étapes des transactions, axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés, quel montant est comptabilisé et à quel moment il l'est. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'adoption anticipée étant permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, et n'a pas l'intention de procéder à l'adoption anticipée de l'IFRS 15 lors de l'établissement de ses états financiers.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par une personne dont les fonctions sont semblables à celles du chef de la direction, et par le chef de la direction financière portant notamment sur la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a déposé des attestations, signées par le chef de la direction et par le chef de la direction financière, portant notamment sur la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Au cours du trimestre terminé le 31 mai 2015, il n'y a eu aucun changement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur ce contrôle.

Facteurs de risque

Un investissement dans les titres de la Société présente un degré élevé de risque. Les informations contenues dans les états financiers pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 et dans le présent rapport de gestion devraient être lues conjointement avec tous les documents publics de la Société et de la société mère. Plus particulièrement, les investisseurs potentiels devraient évaluer attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents déposés par la Société auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières, y compris ceux décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans son prospectus simplifié et ses suppléments de prospectus ainsi que dans sa plus récente notice annuelle, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge non significatifs à l'heure actuelle, pourraient aussi influencer défavorablement sur les activités, la situation financière, les liquidités, les résultats d'exploitation et les perspectives de la Société.

Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société et sa société mère, Neptune Technologies & Bioressources Inc., sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web de EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 13 juillet 2015, le nombre d'actions de catégorie A émises par la Société et en circulation totalise 106 613 762. Il y a également 4 642 750 options sur actions, 11 250 unités d'actions avec restrictions et 20 016 542 bons de souscription de série 8 et 9 en cours.